

Charte documentaire

Objet de la charte documentaire

La charte documentaire présente les objectifs généraux de la politique d'acquisition et de gestion des collections du réseau des médiathèques du Grand-Figeac. Elle rappelle les objectifs et missions de ce réseau, les grands principes de constitution des collections et leur organisation générale.

En vertu de la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, le Grand-Figeac a voté en conseil communautaire du 28 juin 2022 les grandes orientations de politique documentaire du réseau (délibération n°107/2022).

La charte documentaire est complétée par un plan de développement pluriannuel des collections, document de référence pour les bibliothécaires, qui précise les axes prioritaires de gestion des collections.

Le réseau intercommunal de lecture publique

Le réseau des médiathèques du Grand-Figeac est un réseau de lecture publique qui fonctionne sous la responsabilité des instances politiques et administratives de la communauté de communes du Grand-Figeac et dessert une population d'environ 45 000 habitants, sur 92 communes. Il est constitué de 8 médiathèques intercommunales.

MISSIONS

Le réseau des médiathèques du Grand-Figeac est un service public culturel qui, par la diversité de ses fonds, permet à tous et toutes l'accès à la culture, à la connaissance et à l'information. Il veille à garantir aux citoyennes et citoyens une égalité d'accès aux sources documentaires. Il assume ses missions en se fondant sur les valeurs d'égalité et de laïcité. Ses services sont accessibles à l'ensemble de la population, sans discrimination.

Le réseau des médiathèques du Grand-Figeac a comme vocation première la communication et la diffusion, et non la conservation des collections.

Les missions du réseau des médiathèques du Grand-Figeac sont les suivantes :

- Faciliter l'accès à l'information pour tous et toutes en proposant des documents variés et accessibles sur tous les sujets et sur différents supports
- Etre un lieu de sociabilité et d'échanges
- Susciter et encourager la lecture et les pratiques culturelles auprès de tous les publics
- Participer à des actions éducatives et pédagogiques
- Développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts et des innovations scientifiques
- Permettre et favoriser la formation initiale et continue et contribuer à l'égalité des chances et à l'insertion sociale et professionnelle
- Assurer au plus grand nombre l'accès aux ressources informatiques et numériques
- Favoriser le plaisir de la découverte, la détente et l'épanouissement personnel

Dans le cadre de ses missions, le réseau des médiathèques du Grand-Figeac élabore un Projet territorial de lecture publique (PTLP). Le PTLP 2020-2025 se décline selon 3 axes :

- Faire connaître la bibliothèque comme un lieu de rencontre ouvert à tous et toutes
- Permettre aux habitantes et habitants de s'approprier leur bibliothèque
- Accompagner les besoins des usagers dans un territoire en mutation

LIEUX ET ESPACES

Le réseau des médiathèques du Grand-Figeac est composé de 8 médiathèques communautaires : médiathèques d'Assier, de Bagnac-sur-Célé, de Cajarc, de Capdenac-Gare, de Figeac, de Lacapelle-Marival, de Latronquière et de Leyme.

Les différentes collections sont pensées en complémentarité au sein du réseau des médiathèques du Grand-Figeac. Les acquisitions sont coordonnées entre les différentes médiathèques afin de mieux répondre aux besoins des publics et d'améliorer la diversité de l'offre documentaire. L'ensemble des documents constitue une offre globale, le nombre de documents variant d'un site à l'autre en fonction, notamment, de la taille de l'établissement. Chaque médiathèque propose des collections encyclopédiques mais non exhaustives sur différents supports. Néanmoins certains fonds, en raison de leur importance quantitative et qualitative, sont plus marqués dans certaines médiathèques :

- le fonds de vinyles à la médiathèque d'Assier,
- les fonds spécifiques (dys, français langue étrangère, littérature en version originale, autoformation) à la médiathèque de Figeac,
- des fonds propres à chaque médiathèque selon l'identité du territoire (Assier : BD et musique, Bagnac : nature, Cajarc : voyages, arts et écologie, Capdenac-Gare : cinéma et éducation à l'image, Figeac : fonds spécifiques et en jeunesse : contes et arts, Leyme : littérature contemporaine).

Les collections proposées prennent en compte l'environnement de proximité, le territoire à desservir et les partenaires locaux.

Les usagers ont accès aux collections pour une consultation sur place et/ou pour un emprunt à l'extérieur. La possibilité de réservation, de retrait et de restitution des documents dans la médiathèque de leur choix permet aux usagers d'accéder à l'ensemble des fonds disponibles sur le réseau. La quasi-totalité des documents est proposée en libre accès.

La consultation sur place est libre et gratuite. Le prêt d'ouvrages s'effectue via une inscription. L'abonnement est payant ou non selon des modalités fixées en conseil communautaire. Un service de prêt aux collectivités et aux groupes est également proposé.

Certains services payants sont proposés en complément : frais d'impressions numériques et de photocopies.

Les usagers peuvent avoir connaissance des documents et de leur localisation grâce au catalogue commun informatisé, accessible en ligne et dans toutes les médiathèques.

Les principes généraux d'acquisition et de gestion des collections

Les acquisitions sont conduites dans le respect de la Constitution et des lois en vigueur. Différentes lois encadrent la politique documentaire (lois sur la propriété littéraire et artistique, les publications destinées à la jeunesse, les bibliothèques et administrations territoriales, le prix du livre, le droit de prêt, etc.).

TPOLOGIE DES COLLECTIONS

Le réseau des médiathèques du Grand-Figeac met à disposition du public environ 100 000 documents sur l'ensemble des sites.

L'ensemble des collections s'attache à répondre aux besoins des publics dès le plus jeune âge, y compris des personnes éloignées du livre et de la pratique de la lecture, en cours d'alphabétisation ou d'apprentissage de la langue française, ou empêchées de lire.

Les supports suivants font l'objet d'acquisitions :

- Livres
- Revues et périodiques
- Livres-cd, livres enregistrés, méthodes de langues
- CD

- DVD
- Vinyles et platines vinyles
- Liseuses, tablettes et ressources en ligne

Attentif à l'évolution des supports, le réseau peut en supprimer certains et s'ouvrir à d'autres. Les nouveaux supports sont étudiés au regard de la qualité de la production éditoriale, du coût, des domaines couverts et des avantages ou complémentarités par rapport aux supports existants. Les collections physiques et numériques co-existent et sont complémentaires.

Les ressources en ligne sont disponibles via une inscription gratuite à la Médiathèque numérique du Lot, proposée par le département du Lot à l'ensemble de la population du Grand-Figeac et cofinancée par le département du Lot et la communauté de communes du Grand-Figeac.

CRITERES D'ACQUISITION

Les critères d'acquisition sont adaptés à chaque domaine. Néanmoins, les principes de base demeurent les mêmes : l'actualité des informations, leur pluralisme, leur véracité, la valeur scientifique et la qualité d'écriture.

Plus précisément, les documents acquis répondent aux critères d'acquisition suivants :

- Critères d'encyclopédisme : tous les domaines de la connaissance et toutes les formes d'expression artistique.
- Critères de pluralisme : pour satisfaire les besoins d'un large public, le réseau propose une diversité d'analyses et de sources d'information afin de permettre la confrontation des points de vue. Le pluralisme s'exprime dans le respect des lois.
- Critères d'exclusion : certains types de documents ne sont pas acquis et notamment les ouvrages incitant à la discrimination ou à la haine raciale, les ouvrages négationnistes, les ouvrages de propagande (commerciale, religieuse, politique, etc.), les ouvrages émanant de sectes, les ouvrages pornographiques.
- Critères de langue : les ouvrages sont acquis en langue française. Néanmoins, un fonds en langues étrangères est proposé pour favoriser la découverte d'autres langues et civilisations.
- Critère de niveau : le réseau acquiert des documents grand public, s'adressant à toutes les tranches d'âges. Le niveau des collections ne dépasse pas le 1^{er} cycle universitaire (Licence). Une attention est portée aux documents de sensibilisation ou de vulgarisation. Les thèses universitaires et les manuels scolaires ne sont pas acquis.
- Critère de sélection : l'exhaustivité est exclue : quel que soit le domaine retenu, une médiathèque ne peut acheter tous les documents sur tous les supports. Le choix des ouvrages reflète la diversité éditoriale et inclut la production de petites maisons d'édition et d'ouvrages à diffusion plus lente.
- Critère de réseau : Le principe général retenu est l'exemplaire unique pour les collections de manière à proposer le choix de titres le plus large possible. Cependant, les titres qui correspondent à un usage fréquent et prolongé, qui ont une valeur de référence dans un domaine donné ou qui sont fortement demandés par les usagers, peuvent être achetés en plusieurs exemplaires, 3 maximum.
- Critère de qualité : une attention particulière est portée à la qualité d'écriture, à l'exactitude documentaire, à l'actualisation des informations et à la qualité des images. Les bibliothécaires privilégient des documents dont le contenu informatif est avéré et reconnu par la communauté scientifique.

ORGANISATION DES COLLECTIONS

Pour constituer une collection cohérente, une sélection est opérée dans la production éditoriale. Des protocoles de sélection et un programme pluriannuel d'acquisitions structurent les acquisitions.

Une veille régulière de la production éditoriale est effectuée en utilisant les outils bibliographiques professionnels (catalogue d'éditeurs, presse professionnelle, revues critiques) et grand public (presse écrite, parlée, télévisuelle, Internet, etc.), via des rencontres

régulières avec les libraires et par le biais de la formation continue. Les acquisitions sont garanties par le professionnalisme des bibliothécaires qui travaillent en concertation au sein du réseau, par domaine de connaissance.

Chaque année, le cadre budgétaire alloué pour les acquisitions est défini par le conseil communautaire. Le réseau des médiathèques du Grand-Figeac assure le renouvellement régulier de ses collections dans la mesure de ses moyens financiers. Les documents sont acquis dans le cadre des marchés publics, auprès de libraires et fournisseurs spécialisés, et en conformité avec la loi sur le droit de prêt.

RENOUVELLEMENT DES COLLECTIONS

Le réseau des médiathèques du Grand-Figeac n'a pas vocation de conservation à long terme. Les collections sont régulièrement renouvelées pour maintenir une offre de qualité. Afin de maintenir un fonds vivant et attractif, des documents sont retirés des collections. Un certain nombre de critères peuvent être retenus dont l'état physique du document, l'obsolescence et l'intérêt des informations. Les titres de journaux et revues sont conservés selon le plan de conservation des périodiques.

Un document retiré des collections peut être soit :

- réorienté dans un autre rayon de la médiathèque ou dans une autre médiathèque du réseau,
- donné à des institutions ou à des associations reconnues d'utilité publique,
- recyclé.

Tout document perdu ou dégradé par l'utilisateur devra être remplacé selon la procédure inscrite au règlement intérieur.

DEMANDES DES USAGERS

Un cahier de suggestion d'achat est disponible dans chaque médiathèque du réseau. Les propositions d'achat émises par les usagers sont étudiées par les bibliothécaires. Les demandes sont satisfaites en fonction des principes définis par la présente charte (équilibre des collections, pluralité, etc.) et en fonction de la présence ou non de documents sur la même thématique ou du même auteur dans le réseau, du prix et du caractère récent du document. Une réponse est systématiquement apportée par écrit.

DONS

Le réseau des médiathèques du Grand-Figeac réoriente les particuliers qui souhaitent faire des dons d'ouvrages vers d'autres établissements ou associations du territoire. Seuls des documents en parfait état peuvent être exceptionnellement acceptés par le réseau, en accord avec sa politique documentaire, sous réserve que la cession soit définitive et que la médiathèque puisse en disposer librement.

Pour des raisons juridiques, les dons de DVD ne sont pas acceptés.

VIE DES COLLECTIONS ET PARTENARIATS

La politique d'action culturelle se développe en lien avec les collections. Elle permet la médiation entre les collections et les usagers. Le réseau s'appuie sur des partenariats actifs, notamment avec des structures éducatives et sociales du territoire.

La valorisation des collections met en évidence les documents pour en faciliter l'appréhension par les publics, encourager la curiosité et la découverte. L'offre documentaire est mise en avant en lien avec l'environnement territorial et l'actualité. Ce travail de sélection est rendu visible dans les médiathèques (tables de présentations, coups de cœurs, etc.) et valorisé en ligne (via le portail des médiathèques et les réseaux sociaux).

Une signalétique claire permet aux publics une autonomie dans leurs usages des médiathèques.

Le réseau des médiathèques du Grand-Figeac fait partie d'un réseau documentaire plus large. Une complémentarité est créée dans l'offre documentaire territoriale, comme dans les services offerts, avec les institutions suivantes :

- les bibliothèques départementales de l'Aveyron et du Lot
- les centres de documentation et d'information (CDI) des établissements scolaires du Grand-Figeac (collèges et lycées).

Le réseau des médiathèques du Grand-Figeac participe également au plan de conservation partagée des fonds jeunesse en Occitanie via Occitanie Livre et lecture. En tant qu'établissement associé, le réseau contribue à l'enrichissement des collections patrimoniales jeunesse conservées et valorisées dans les bibliothèques ressources d'Occitanie.

SPECIFICITES DU FONDS PATRIMONIAL

La médiathèque de l'Astrolabe à Figeac est dépositaire d'un fonds d'Etat et a pour obligation de le conserver dans des locaux adaptés et normalisés.

Le fonds patrimonial de la médiathèque de Figeac est constitué :

- de documents imprimés avant 1811,
- de documents remarquables par leur rareté ou qualité (incunables,...),
- d'ensembles cohérents provenant d'achats, legs ou dons, notamment les fonds Delprat, fonds ancien de Brengues et fonds Boutaric.

Le fonds patrimonial est signalé dans le catalogue collectif de France.

Le fonds patrimonial constitue une exception au sein du réseau et n'est pas concerné par les autres principes énoncés dans ce document. Il ne fait pas l'objet d'acquisitions.

Ce fonds fait l'objet d'une convention avec le musée Champollion – Les écritures du monde qui en valorise les ouvrages les plus prestigieux.

EVALUATION

Il est procédé régulièrement à une évaluation des collections afin de maintenir leur bonne adéquation avec les besoins, les attentes et les usages de la population. Un rapport d'activités des services culturels du Grand-Figeac, qui inclut le fonctionnement du réseau des médiathèques du Grand-Figeac, est remis annuellement à l'autorité territoriale. Un rapport statistique est également transmis au service du livre et de la lecture du Ministère de la culture et de la communication.

RESPONSABILITES

La politique documentaire est définie conformément aux orientations du PTLP validé en conseil communautaire. L'ensemble des collections est sous la responsabilité de la directrice adjointe aux affaires culturelles en charge de la lecture publique du Grand-Figeac. La gestion des collections est confiée à la coordinatrice de la politique documentaire et aux responsables documentaires au sein du réseau.